



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

Rapport d'activités 2003 et Perspectives d'action

*Le patrimoine*  
au cœur de la vie  
et de la culture montréalaises

Montréal 



# *Le patrimoine* au cœur de la vie et de la culture montréalaises

Conseil du patrimoine de Montréal  
1550, rue Metcalfe,  
14<sup>e</sup> étage, Bureau 1400  
Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone: (514) 872-4055  
Télécopieur : (514) 872-2235  
cpm@ville.montreal.qc.ca

[www.ville.montreal.qc.ca/cpm](http://www.ville.montreal.qc.ca/cpm)

ISBN: 2-7647-0348-1

Monsieur Marcel Parent

Président du conseil de la Ville de Montréal

Monsieur le Président,

Il me fait plaisir de vous présenter le premier rapport d'activités du Conseil du patrimoine de Montréal. Ce rapport couvre la période allant du 13 janvier 2003, date du début des opérations du Conseil, jusqu'au 31 décembre 2003.

Afin de permettre au lecteur de bien comprendre ce qu'il peut attendre du Conseil, nous avons notamment ajouté à ce bilan un exposé de nos perspectives d'action pour les prochaines années.

Espérant que le contenu de ce rapport sera à votre satisfaction, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux,



Louise Letocha

Présidente

Conseil du patrimoine de Montréal



## Message de la Présidente

La création du *Conseil du patrimoine de Montréal*, instance consultative de la Ville en matière de patrimoine, marque une étape cruciale dans la reconnaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine à Montréal. Dès sa première année d'existence, le Conseil a commencé à se donner les outils et la vision qui lui permettront d'inscrire le patrimoine comme un des fondements de la vie et de la culture montréalaises et du développement de Montréal.

### **Premier outil: une définition élargie du patrimoine.**

Conformément à la volonté exprimée lors du Sommet de Montréal, le Conseil a établi une définition du patrimoine fondée, non plus sur la seule référence à un objet patrimonial, mais plutôt sur une approche écologique, qui comprend des ensembles d'éléments naturels et culturels et inclut toutes les dimensions de l'environnement humain :

«Le patrimoine désigne tout objet ou ensemble, naturel ou culturel, matériel ou immatériel, qu'une collectivité reconnaît pour ses valeurs de témoignage et de mémoire historique en faisant ressortir la nécessité de le protéger, de le conserver, de se l'approprier, de le mettre en valeur et de le transmettre».

Sur la base d'une telle définition, ce ne sont plus seulement un édifice ou une œuvre d'art remarquables qui peuvent être reconnus et protégés, mais aussi une vue, un ensemble paysager, un noyau villageois au cœur de la ville, une tradition orale, un savoir-faire artisanal, des berges et des rives, un édifice moderne...

### **Second outil: une première politique du patrimoine.**

Le Conseil a collaboré activement à l'élaboration d'un premier énoncé de politique, cohérente avec le Plan d'urbanisme et la politique culturelle de Montréal. Cette politique, qui vise à inscrire le

patrimoine au cœur de la vie des Montréalais et dans l'ensemble des actions municipales, est élaborée en collaboration avec les arrondissements, les services municipaux centraux et toutes les instances concernées.

Le Conseil poursuivra sa contribution à l'adoption et à la mise en œuvre de la première politique du patrimoine de Montréal.

### **Troisième outil : un état des lieux.**

Pour agir de façon cohérente et avec une approche d'ensemble plutôt qu'à la pièce, le Conseil a besoin de connaître le plus complètement possible les éléments qui constituent chaque volet du patrimoine montréalais. Certains inventaires existent déjà, mais ils sont parfois incomplets, n'ayant pas pris en compte tous les critères actuels de reconnaissance. C'est pourquoi le Conseil a entrepris de reprendre, sur la base du matériel existant, certains inventaires, en commençant par un volet de notre patrimoine qui est à la fois parmi les plus riches et les plus menacés : le patrimoine religieux.

Un état fidèle du patrimoine montréalais, qui nécessite l'établissement de critères adéquats de protection et de mise en valeur, permettra de mieux évaluer chaque cas et de ne pas attendre les menaces de destruction pour reconnaître la valeur de tel ou tel élément.

Dans le même esprit, le Conseil a besoin de connaître ses partenaires en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine. C'est pourquoi ses membres ont effectué une série de rencontres avec les services municipaux, les services en arrondissements et les associations de citoyens préoccupés de patrimoine.

### **Une vision de Montréal.**

En même temps qu'il travaille à se doter de ces outils de base et des ressources humaines, financières et techniques nécessaires à son action, le Conseil a commencé à réfléchir à la dimension patrimoniale de la ville elle-même.

Le paysage de Montréal, sa topographie, sa silhouette témoignent à la fois de sa nature et de son histoire, façonnent son identité et en font une ville unique dans les Amériques.

Depuis les traces des occupations amérindiennes et des premiers établissements européens jusqu'aux aménagements les plus contemporains, Montréal porte, dans ses entrailles, sur son sol et dans son espace, les marques de toute son histoire, de son peuplement et de l'occupation progressive de son territoire. La présence de ces traces ajoute une valeur d'authenticité et une valeur esthétique au cadre urbain montréalais, contribuant d'autant à la qualité de vie de nos concitoyens et à l'attrait de la ville pour les visiteurs.

Avec l'aide de ses musées, de ses lieux de diffusion culturelle, de ses bibliothèques, de ses institutions culturelles, de ses sociétés d'histoire et organismes préoccupés de patrimoine et, aujourd'hui, de son Conseil du patrimoine, Montréal peut et doit sensibiliser ses citoyens à l'importance et à la valeur de ce patrimoine qui est le leur et faire largement rayonner à l'étranger ces caractères qui le distinguent.



Louise Letocha  
Présidente

Pour mieux situer le Conseil du patrimoine de Montréal dans la continuité historique, voici les faits saillants qui témoignent de l'évolution de l'implication des citoyens et des pouvoirs publics dans la sauvegarde du patrimoine montréalais :

# *La sauvegarde* du patrimoine montréalais

1858 :	création de la première <i>Société historique</i> francophone par Jacques Viger, premier maire élu de Montréal	qui y sont reliés; ces <i>plans d'implantation et d'intégration architecturale</i> (PIIA) constituent l'instrument que la plupart des villes de la Communauté urbaine de Montréal utiliseront pour protéger leur cadre bâti ou paysager
1862 :	fondation de la <i>Société d'archéologie et de numismatique de Montréal</i>	
1922 :	première <i>Loi relative à la conservation des monuments et des objets d'art ayant un intérêt historique et artistique</i> au Québec	1980-1990 : publication du <i>Répertoire d'architecture traditionnelle</i> , de la Communauté urbaine de Montréal
1929 :	premier classement d'un bâtiment montréalais : le château Ramezay	1981 : premier arrondissement naturel désigné sur l'île de Montréal : le boisé de Saraguay
1952 :	refonte de la Loi de 1922, maintenant intitulée <i>Loi relative aux monuments, sites et objets historiques et artistiques</i>	1981 : création de la SIMPA ( <i>Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal</i> ), une société paramunicipale
1962 :	création de la <i>Commission Viger</i> , instance consultative municipale qui a pour mission d'étudier tout ce qui a trait à la préservation du Vieux-Montréal	1982 : réalisation de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal
1963 :	étude Van Ginkel, réalisée pour le compte de la Ville de Montréal, qui propose une première vision globale du Vieux-Montréal	1986 : modifications à la <i>Loi sur les biens culturels</i> , qui délègue certains pouvoirs aux municipalités; quelques municipalités, dont Montréal, Outremont et Westmount, profiteront de ces prérogatives
1964 :	création de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal	1987 : la Ville crée le <i>Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels</i>
1965 :	le Service de l'urbanisme propose un plan directeur du Vieux-Montréal	1987 : la Ville crée le site du patrimoine du mont Royal, le premier sur l'île
1972 :	adoption de la <i>Loi sur les biens culturels</i> et création de la <i>Commission des biens culturels</i>	1990-1992 : premier plan d'urbanisme de Montréal et cadre réglementaire, qui traduisent la volonté municipale de protection et de mise en valeur du cadre bâti dans tous les arrondissements de la Ville
1973 :	fondation de l'organisme <i>Sauvons Montréal</i>	1996 : création de la SDM ( <i>Société de développement de Montréal</i> ), société paramunicipale, qui intègre notamment une préoccupation patrimoniale
1975 :	fondation de l'organisme <i>Héritage Montréal</i>	2002 : création de la nouvelle Ville de Montréal
1979 :	première Entente entre le ministère des Affaires culturelles (aujourd'hui ministère de la Culture et des communications du Québec) et la Ville de Montréal, sur la sauvegarde du Vieux-Montréal et du patrimoine montréalais; l'Entente sera reconduite à six reprises; entre 1979 et 2005, elle se traduira par des investissements publics de plus de 200 millions de dollars, consentis à part égale par les deux partenaires dans la sauvegarde du patrimoine et le développement culturel	2002 : le Sommet de Montréal propose d'adopter et de mettre en œuvre une politique du patrimoine et de constituer le Conseil du patrimoine de Montréal
1979 :	la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> prévoit notamment que le conseil d'une municipalité dotée d'un comité consultatif d'urbanisme peut, par règlement, assujettir la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation ou d'occupation à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux	2002 : le gouvernement du Québec adopte la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>
		2003 : le gouvernement du Québec crée l'arrondissement historique et naturel du mont Royal; la délégation à la Ville de la gestion des interventions sur ce territoire est incluse au contrat de ville, qui reste à appliquer
		2003 : début des opérations du <i>Conseil du patrimoine de Montréal</i>

# *Le Conseil* du patrimoine de Montréal



De gauche à droite, 1<sup>o</sup> rangée: Mmes Phyllis Lambert, Louise Letocha, présidente, France Vanlaethem, Ewa Bieniecka, Susan Bronson et Sylvie Dufresne; 2<sup>o</sup> rangée: MM. Gilles Garand, Pierre Bibeau, Raouf Boutros, Mehdi Ghafouri, vice-président, et Jacques Lecours. M. Normand Cazalais est absent.

## Les membres

Madame Louise Dusseault-Letocha, professeure au département d'histoire de l'art de l'Université du Québec à Montréal, est présidente du Conseil et Monsieur Mehdi Ghafouri, architecte et spécialiste en développement du patrimoine culturel, en est vice-président.

Monsieur Pierre Bibeau, anthropologue-archéologue, membre fondateur d'Arkéos, Monsieur Normand Cazalais, conseiller en aménagement du territoire et en environnement à Hydro-Québec et journaliste au Devoir, Madame Sylvie Dufresne historienne et muséologue, directrice des expositions permanentes, de l'éducation et de l'animation à Pointe-à-Callière, Monsieur Gilles Garand, président du Conseil québécois du patrimoine vivant, Madame Phyllis Lambert, directeur fondateur et président du Conseil des fiduciaires du Centre Canadien d'Architecture, Monsieur Jacques Lecours, conseiller en recherche scientifique à Hydro-Québec et Madame France Vanlaethem, professeure à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal.

Madame Ewa Bieniecka, architecte, professeure adjointe à l'École d'architecture de l'Université McGill, Monsieur Raouf Boutros, architecte, fondateur de la firme Les architectes Boutros et Pratte et Madame Susan Bronson architecte, professeure adjointe à l'École d'architecture de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal, sont membres suppléants du Conseil.

## Création et cadre juridique

En 2001, la *Loi sur la réorganisation municipale* (Loi 170) prévoit, à l'annexe 1 (Charte de la nouvelle Ville de Montréal) l'institution du Conseil du patrimoine de Montréal (art. 83.11 à 83.14).

Le 20 août 2002, le conseil de la Ville de Montréal adopte le *Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal* (02-136). Le 17 décembre 2002, le conseil de la Ville procède à la nomination de la présidente du Conseil du patrimoine. Le 13 janvier 2003 marque le début des opérations du Conseil du patrimoine.

Le 27 janvier 2003, le conseil de la Ville nomme les membres du Conseil du patrimoine. La première réunion ordinaire du Conseil du patrimoine de Montréal se tient le 12 février 2003, à l'Hôtel de ville.

Enfin, le 25 août 2003, le conseil de la Ville adopte le règlement modifiant certaines dispositions du règlement 02-136, modifiant certaines dispositions du *Règlement sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement* (02-002), et abrogeant le *Règlement sur la protection des biens culturels* (7272) de l'ancienne Ville de Montréal.

## Structure

Le Conseil est constitué de neuf membres, incluant président(e) et vice-président(e). Lors de la constitution du Conseil, trois membres ont un mandat d'un an et six un mandat de deux ans. Par la suite, ces mandats ne sont renouvelables qu'une fois, pour une durée de deux ans.

Trois membres suppléants sont aussi nommés par le conseil de la Ville, pour un mandat de deux ans.

## Mission

Le Conseil est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine. À ce titre, il conseille et avise le conseil de la Ville, le comité exécutif, les conseils d'arrondissement, les services municipaux et les citoyens.

Le Conseil développe une vision commune du patrimoine naturel et du patrimoine culturel pour la Ville de Montréal.

Le Conseil contribue au développement et à la mise en valeur du patrimoine montréalais en soutenant les efforts de reconnaissance, de mise en valeur et de protection du patrimoine, déployés par les citoyens, les organismes et les instances intéressés.

Le Conseil favorise l'appropriation du patrimoine par les citoyens.

## Fonctions

Le Conseil du patrimoine :

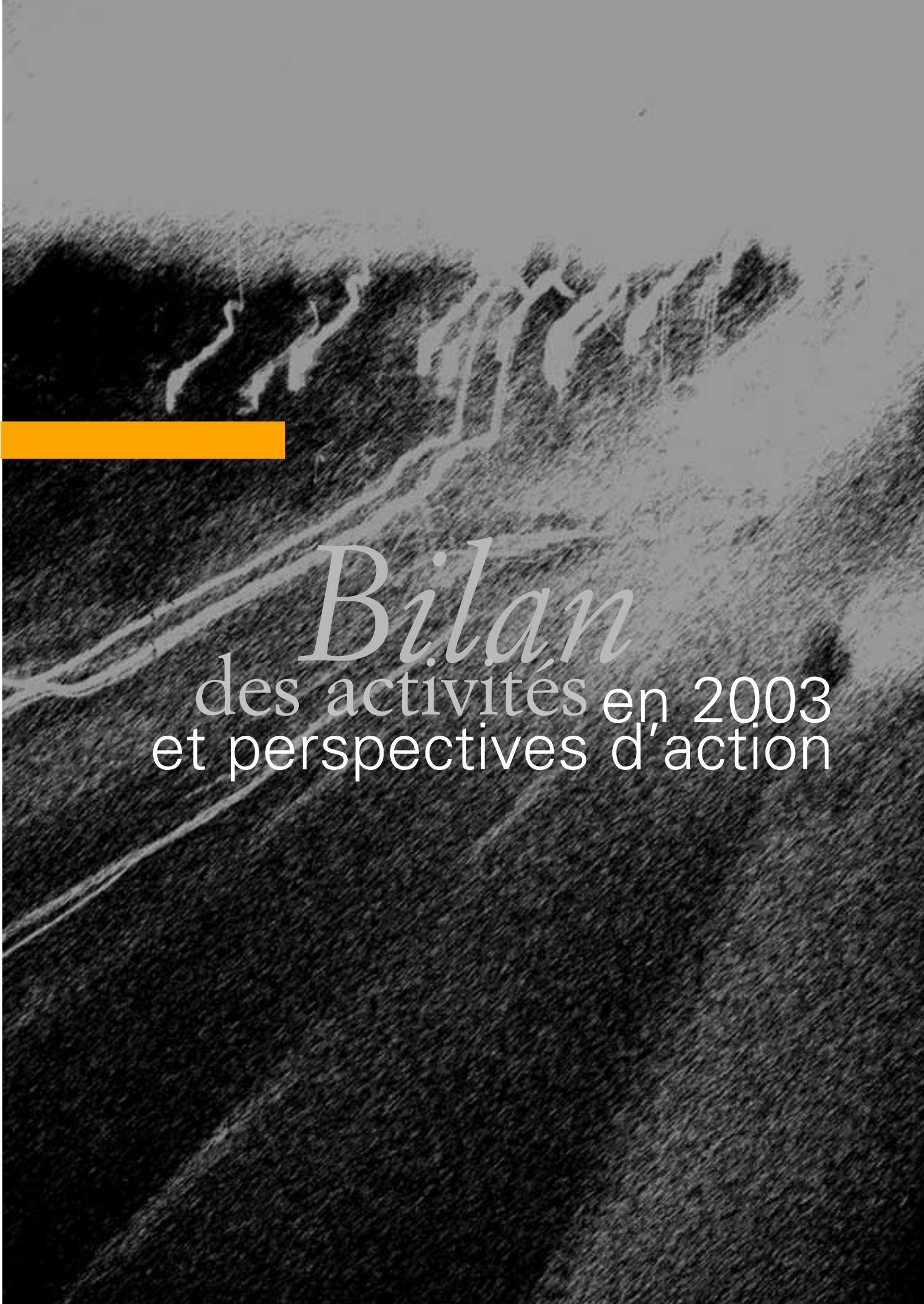
- conseille et donne son avis au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur les politiques et services municipaux à mettre en œuvre afin de favoriser la protection et la mise en valeur du patrimoine;

- fournit, de sa propre initiative ou à la demande du conseil de la Ville, du comité exécutif, d'un conseil d'arrondissement ou d'un service de la Ville, des avis sur toute question relative à la protection et à la mise en valeur du patrimoine.

Ces fonctions s'appliquent notamment à la citation de monuments historiques, à la constitution de sites du patrimoine et à tout projet de démolition d'un immeuble patrimonial. Son rôle de conseiller et d'avisé amène également le Conseil du patrimoine à se prononcer sur les projets de modifications au plan d'urbanisme et lors de l'adoption de projets majeurs touchant un emplacement reconnu pour sa valeur patrimoniale.

Par ailleurs, le Conseil du patrimoine :

- peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les représentations de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine, conformément aux règles de l'Office de consultation publique de Montréal;
- recommande au conseil de la Ville, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement que des études et des recherches relatives à la protection et à la mise en valeur du patrimoine soient effectuées;
- contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du patrimoine de la Ville;
- s'intéresse à l'initiation et à la sensibilisation au patrimoine en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques;
- peut demander la réalisation et la mise à jour d'inventaires du patrimoine montréalais et, à cette fin, établir des priorités.

An aerial photograph of a forest with a winding path. A solid yellow horizontal bar is positioned on the left side of the image, partially overlapping the path. The text is overlaid on the lower right portion of the image.

*Bilan*  
des activités en 2003  
et perspectives d'action

## Mise en place du Conseil du patrimoine de Montréal

Les membres du Conseil ont tenu 13 rencontres entre le 12 février et le 10 décembre 2003.

Les membres du Conseil ont travaillé à la modification au règlement 02-002 portant sur la délégation de pouvoirs du conseil de Ville aux arrondissements, afin de permettre à ceux-ci d'émettre permis et certificats relatifs à une intervention dans un arrondissement, un site, une aire de protection ou sur un bâtiment reconnu pour leur intérêt patrimonial, toute demande de permis à cet égard devant être portée à la connaissance du Conseil du patrimoine par les conseils d'arrondissement. Les arrondissements ne peuvent émettre de permis ou de certificat pour la démolition d'un immeuble qui nécessite un avis du Conseil du patrimoine et l'autorisation du conseil de la Ville.

Le secrétariat du Conseil a déménagé, le 21 novembre 2003, du 5650 d'Iberville aux Cours Mont-Royal, 1550 Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage, bureau 1400.

Au cours de la prochaine année, une des priorités du Conseil sera de combler les postes requis au secrétariat du Conseil, pour être en mesure de répondre aux besoins et de réaliser le programme d'activités prévu.

## Avis, mémoires, consultations, conférences

Le Conseil a émis, au cours de l'année 2003, des avis sur :

- le document complémentaire au plan d'urbanisme, offrant aux arrondissements un cadre de référence pour l'élaboration de la réglementation;

- la Déclaration de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal;
- les modalités de transfert de gestion de l'arrondissement historique et naturel du mont Royal à la Ville (avenant au contrat de ville);
- l'impact architectural de la réalisation de la Place des festivals;
- le projet de Réseau patrimoine Montréal, formulé lors du Sommet de Montréal;
- le cadre, les principes directeurs et l'énoncé de politique culturelle de la Ville;
- la mise en valeur du patrimoine de l'arrondissement Pointe-Claire;
- le projet de conversion de l'église Saint-Alphonse d'Youville;
- le projet de construction d'une tour résidentielle à l'intersection du boulevard de Maisonneuve et de la rue Drummond, dans l'arrondissement Ville-Marie;
- un projet de construction en hauteur au 1440, rue de la Montagne, dans l'arrondissement Ville-Marie.
- un projet d'agrandissement de la chapelle du Cimetière Mont-Royal

Le Conseil a déposé des mémoires sur :

- le document complémentaire au plan d'urbanisme, devant l'Office de consultation publique de Montréal le 16 juin;
- la demande de démolition de l'Église luthérienne Montreal Christ Memorial Lutheran Church, située dans l'arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Le Conseil a de plus participé à diverses consultations publiques :

- deux consultations de la Commission permanente des arts, de la culture et du patrimoine du conseil de Ville, portant sur l'art public et sur la culture en arrondissement;

- deux consultations de l'Office de consultation publique de Montréal, l'une portant sur le plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'autre sur le projet de règlement P-03-150 concernant le site de l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal;
- une consultation de la Commission spéciale du conseil de Ville sur les limites territoriales et le mode de gouvernance de l'arrondissement Ville-Marie;
- une consultation, dans le cadre des Soirées du Plateau, sur le plan d'urbanisme de cet arrondissement.

Au cours des prochaines années, le Conseil tiendra lui-même, selon les normes de l'Office de consultation publique de Montréal, des consultations publiques pour fins de citation. Enfin, la Présidente du Conseil a été invitée à prononcer des conférences, au cours desquelles elle a notamment pu présenter le Conseil, sa mission, sa vision et ses activités :

- devant les conseillers et professionnels de la Ville de Sherbrooke;
- dans le cadre d'ICOMOS Canada, sur le thème Patrimoine, démocratie et droit de parole;
- devant les membres de Culture Montréal;
- devant Les amis du boulevard Saint-Laurent;
- au Centre canadien d'architecture (CCA), sur le patrimoine religieux.

Le Conseil continuera d'émettre des avis, de produire des mémoires et de participer à diverses consultations publiques, comme le veut son rôle. Par ailleurs, les activités de sensibilisation et d'éducation du Conseil sont appelées à s'intensifier au cours des prochaines années, notamment avec le développement d'un portail Internet et d'autres outils de communication.

## Études et recherche

Le Conseil a commandé quelques études, complétées en 2003 :

- une étude sur le Boisé Saint-Sulpice, en deux volets, le premier portant sur l'évaluation du boisé proprement dit (matière ligneuse) et le second sur l'avifaune;
- un travail sur l'inventaire du patrimoine religieux de Montréal, afin de classer les listes d'églises par arrondissement, par ordre chronologique et stylistique;
- une étude sur le projet de règlement P-03-150 concernant le site de l'Oratoire Saint-Joseph du mont Royal et sur le plan directeur du Cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Le Conseil continuera, au besoin, de faire réaliser des études ponctuelles. Plus largement, il œuvrera à l'élaboration d'inventaires et à l'établissement de critères de protection et de mise en valeur pour différents volets du patrimoine, à commencer par le patrimoine religieux.

## Visite des arrondissements

Le Conseil a rencontré, dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, d'Ahuñsíc-Cartierville, de Verdun, de Ville-Marie, de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et d'Outremont, les équipes de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, qui représentent pour lui des interlocuteurs importants à l'échelle locale.

Ces visites d'arrondissements se poursuivront au cours des prochaines années.

## Projets de citation

Le Conseil a entamé l'étude de trois demandes de citation en 2003. Elles concernent :

- le canal de Lachine et ses abords;
- l'île Sainte-Hélène (parc et fort);
- le square Dorchester et les ensembles immobiliers sur les rues qui le bordent.

Au cours des prochaines années, le Conseil aura à se pencher sur les quelque 11 projets toujours en attente au Service du développement économique et du développement urbain, ainsi que sur tout nouveau projet susceptible d'être soumis à la Ville. De plus, il aura à élaborer une vision, une procédure et un mode de fonctionnement pour traiter les dossiers de citation.

## Toponymie

En matière de toponymie, on sait qu'avec la création de la nouvelle Ville de Montréal, l'ancienne Commission de toponymie a cessé ses activités. Or, pour le Conseil, la toponymie est un élément essentiel du patrimoine culturel immatériel, susceptible de faire valoir la spécificité naturelle, culturelle et historique des lieux et de Montréal.

Le Conseil estime donc très important pour la Ville de se doter de règles et de procédures claires en ce domaine et travaillera, dès 2004, à l'adoption d'un règlement sur la création d'un Comité de toponymie.

## Politique du patrimoine

Le Conseil a présenté, au Groupe-conseil sur la politique du patrimoine, ses suggestions quant à la vision, aux principes et aux objectifs qui devraient orienter la politique du patrimoine de la Ville de Montréal.

Le Conseil a notamment présenté aux membres du Groupe-conseil une définition élargie du patrimoine qui, s'inspirant des principes énoncés dans les grandes chartes internationales et dans les déclarations québécoises, adopte une approche écologique et couvre:

- le patrimoine naturel: formations physiques, biologiques et hydrographiques; formations géologiques et physiographiques; sites et zones naturels; parcs, espaces verts, rives, paysages, vues;
- le patrimoine culturel matériel mobilier (œuvres d'art, archives, monuments, collections des musées montréalais ...) et immobilier (constructions, sites, vestiges archéologiques, ...);
- le patrimoine culturel immatériel: toponymie et patrimoine vivant (traditions et expressions orales, expressions musicales, arts du spectacle, arts populaires, savoir-faire, métiers d'art).

Le Conseil a mis en évidence certains constats: caractère unique du paysage naturel et urbain montréalais, déficit en aires naturelles protégées, peu de reconnaissance du caractère patrimonial des rives, peu de fouilles archéologiques sur les rives ouest de l'île, difficulté de traduire en actes la reconnaissance du caractère patrimonial de certains sites comme le mont Royal ou le boulevard Saint-Laurent, grande diversité et grande qualité de l'architecture, nécessité de protéger le patrimoine moderne, bonne infrastructure muséale, sous-exploitation du patrimoine archivistique, ...

Il a promu certains objectifs : partager une vision commune du paysage urbain montréalais, assurer que cette vision soit incluse dans le Plan d'urbanisme, favoriser la qualité architecturale dans les projets d'aménagement urbain, préciser et harmoniser les mandats des diverses instances en matière de patrimoine, établir la concordance entre les lois régissant les actions sur le territoire municipal et les règlementations attenantes ...

L'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'une première politique du patrimoine pour la Ville de Montréal constituent, bien sûr, une priorité pour le Conseil, qui continuera au cours des prochains mois d'y participer activement.

## **Liens avec le ministère et les organismes**

En 2003, le Conseil a été en relations avec la Direction du patrimoine de la région de Montréal du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ), pour discuter de projets à l'étude sur le territoire de Montréal et pour assurer l'harmonisation du nouveau cadre réglementaire municipal avec la *Loi sur les biens culturels*. Le Conseil siège au *Comité consultatif du patrimoine, des institutions muséales et des archives* de l'Observatoire de la culture et des communications, qui relève de l'Institut de la statistique du Québec.

Par ailleurs, tout au long de l'année, le Conseil a entretenu des liens avec divers organismes œuvrant dans le domaine patrimonial, que ce soit sur une base territoriale ou sectorielle : Forum québécois du patrimoine, Fondation du patrimoine religieux du Québec, Héritage Montréal, Société historique de Dorval, Société pour la sauvegarde du patrimoine de Pointe-Claire, Société patrimoine et histoire de l'Île-Bizard. Les membres du Conseil sont conscients du rôle que jouent ces organismes dans la sauvegarde du patrimoine et veulent entretenir des rapports sur une base continue avec ceux-ci.

Les relations du Conseil avec les divers organismes préoccupés de patrimoine se poursuivront et s'établiront sur une base régulière au cours des prochaines années. Dans le même esprit, le Conseil collaborera à la réalisation du Réseau patrimoine Montréal, un projet issu du Sommet de Montréal qui vise notamment à mettre en réseau les organismes préoccupés de patrimoine et leurs ressources documentaires et techniques, notamment par le biais d'Internet et par la création de forums sur des sujets précis relatifs au patrimoine de Montréal.





# Annexe

## Liste des biens protégés

15

## Liste des biens protégés par les différentes juridictions

### Gouvernement fédéral

Lieu historique national du Commerce-de-la-Fourrure-à-Lachine
Lieu historique national de Sir-Georges-Étienne-Cartier dans le Vieux-Montréal.
Le développement, la mise en valeur et la gestion du canal de Lachine
Mise en valeur du boulevard Saint-Laurent
Commémoration des lieux et des bâtiments significatifs pour l'histoire du pays : lieux, bâtiments, sites naturels signifiée par une plaque de bronze
165 gares : gares appartenant toujours à des compagnies ferroviaires ont été désignées comme patrimoniales par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada (ne peuvent subir des modifications, démolitions, abandons et changements de propriété sans autorisation)
1100 édifices fédéraux désignés comme édifices fédéraux du patrimoine par le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP)

### Gouvernement provincial

Arrondissement historique de Montréal (du Vieux-Montréal)
Lieu de fondation de Montréal (site historique et archéologique)
Arrondissement naturel du Bois-de-Saraguay
Arrondissement historique et naturel du mont Royal (1988 et 2003)
90 biens culturels classés (immeubles, façades de maison, œuvres d'art) comprenant 39 aires de protection
18 reconnaissances de biens culturels

### Montréal

Baie-d'Urfé	Maison Rangé (Lenoir) (citation)	550, rue Richmond	12/11/2001	
Beaconsfield	Maison Mary Garbutt Angell (citation)	530, chemin Lakeshore	03/10/2002	
	Manoir Beaurepaire (reconnaissance)	470, chemin Lakeshore	11/02/1975	
Île-Bizard	Croix de chemin (citation)	1859, chemin Bord-du-Lac	03/07/2001	
	Croix de chemin (citation)	1158, montée Wilson	03/07/2001	
	École du Village (citation)	350, rue de l'Église	03/07/2001	
	Église Saint-Raphaël (citation)	495, rue Cherrier	03/07/2001	
	Maison dite du centenaire (citation)	977, rue Cherrier	03/07/2001	
	Maison Joseph Théorêt (citation)	20, rue Martel	03/07/2001	
	Maison Toussaint Théorêt (citation)	1883, chemin Bord-du-Lac	03/07/2001	
	Manoir Denis- Benjamin-Viger (citation)	376, rue Cherrier	03/07/2001	
	Presbytère (citation)	495, rue Cherrier	03/07/2001	
Kirkland	Maison Baptise-Jamme (Yuile) (classement)	3766, boulevard Saint-Charles	05/08/1976	
	Maison Lanthier (classement)	11, chemin Lanthier	30/07/1976	
Lachine	Site Leber-Lemoyne (classement)	100, 110 et 120, chemin de LaSalle	24/04/1901	
LaSalle		13, avenue Strathyre (citation)	12/02/1990	
		33-35, rue Alepin (citation)	12/02/1990	
		7525, boulevard LaSalle (citation)	12/02/1990	
		9601, boulevard LaSalle (citation)	12/02/1990	
		9603, boulevard LaSalle (citation)	12/02/1990	
		Église des Saints-Anges de Lachine (classement)	1702 à 1869, boulevard LaSalle	11/05/1977
		Moulin à vent Fleming (classement)	13, avenue Strathyre	13/01/1983
Montréal (ancienne ville)				
6 sites du patrimoine (voir page suivante)				
21 citations (voir page suivante)				
Montréal-Nord	Maison Drouin-Xénos (classement)	5460, boulevard Gouin Est	29/07/1970	
Outremont	Cinéma Outremont / Théâtre Outremont (citation)	1248, rue Bernard	29/06/1987	
Pierrefonds	Maison Grier (classement)	134, Chemin du Cap Saint-Jacques	28/08/1974	
Pointe-Claire	Maison (classement)	152, Concord Crescent	12/08/1964	
	Moulin banal de Pointe-Claire (classement)	1, rue St-Joachim	21/03/1983	
Saint-Laurent	Église Saint-Laurent (citation)	805, boulevard Sainte-Croix	19/08/1986	
Saint-Léonard	Maison Dagenais (reconnaissance)	5555, rue Jarry Est	16/01/1981	
	Maison Gervais-Roy (reconnaissance)	6255, rue Jarry Est	16/01/1981	
Sainte-Genève	Maison d'Ailleboust-de-Manthet (reconnaissance)	15866, boulevard Gouin Ouest	11/02/1973	
	Maison Montpellier-dit-Beaulieu (reconnaissance)	174, rue Beaulieu	29/01/1975	
	Couvent des sœurs de Sainte-Anne et le terrain (citation)	16115, boulevard Gouin Ouest	13/08/2001	
	Site du patrimoine du monastère des pères de Sainte-Croix		12/06/1995	
Verdun	Maison Étienne-Nivard-de-Saint-Dizier (reconnaissance)	7244, boulevard LaSalle	13/02/1976	
Westmount	Maison Braemar (reconnaissance)	3219, The Boulevard	22/02/1984	
	Maison Hurtubise (classement)	563, chemin de la Côte-St-Antoine	2003	

## Statuts patrimoniaux de l'ancienne Ville de Montréal

### 6 sites du patrimoine

Site du patrimoine du mont Royal		12/15/1987
Site du patrimoine de l'église Saint-Jean-Baptiste		09/19/1990
Site du patrimoine de Côte-Saint-Paul		09/19/1990
Site du patrimoine de l'église Saint-Esprit de Rosemont		01/29/1991
Site du patrimoine de l'ancien village de Rivière-des-Prairies		04/06/1992
Site du patrimoine de l'ancien village du Sault-au-Récollet		04/06/1992

### 21 citations

Maisons Louis et Joseph Richard	4351-4363, rue Saint-Ambroise 80-86, rue Sainte-Marguerite	10/29/1987
Maison Paschal Persillier, dit Lachapelle	2084, boulevard Gouin Est	10/29/1987
Maison Louis-H. Lafontaine	1395, avenue Overdale	01/25/1988
Croix de chemin	intersection nord-ouest de l'avenue de Bois-de-Boulogne et du boulevard Gouin	01/25/1988
Cinéma Rialto	5711-5723, avenue du Parc	02/29/1988
Maison Urgel Charbonneau	11931, rue Notre-Dame Est	04/25/1988
Façade du théâtre Regent	5117, avenue du Parc	04/25/1988
Maison David Lewis (Linton)	3424, rue Simpson	04/25/1988
Maisons en rangée	1419-1441, rue Pierce	04/25/1988
Maisons Emmanuel Saint-Louis	4105-4127, rue Saint-Denis	02/02/1989
Maison Henriette Moreau	4100, avenue de Lorimier	02/02/1989
Maison Arthur Dubuc	434-438, rue Sherbrooke Est	04/11/1989
Maison L'Archevêque	1643-1647, rue de la Visitation	04/11/1989
Maison Samuel Burland	3567, rue Saint-Urbain	06/18/1991
Maison Longpré	6450-6452A, 38e avenue	09/19/1990
Édifice Blumenthal	302-307, rue Ste-Catherine Ouest	09/19/1990
Succursale de la Banque Toronto-Dominion	1401-1403, rue de Bleury	11/26/1990
Théâtre Séville	2153-2159, rue Ste-Catherine Ouest	11/26/1990
Église St-Joseph et son ancienne sacristie	550, rue Richmond	06/18/1991
Théâtre Château et maison de rapport qui le jouxte	6950 au 6960, rue St-Denis et du 383 au 395, rue Bélanger	08/17/1991
Couvent Saint-Isidore (démolition)	7440, rue Notre-Dame Est	11/26/1990

### Références :

Ministère de la Culture et des Communications,  
Répertoire des biens culturels et arrondissements du Québec, Site Internet.

Ministère du Patrimoine canadien,  
Site Internet.

Société patrimoine et histoire de l'Île Bizard.

Ville de Montréal. Service du développement économique et du développement urbain.  
Statuts patrimoniaux provinciaux. Février 2003.

Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels,  
Rapport annuel 2000.



CONSEIL  
DU PATRIMOINE  
DE MONTRÉAL

[ville.montreal.qc.ca/cpm](http://ville.montreal.qc.ca/cpm)